INTERVENTION DECISION MODIFICATIVE N°2 - OCTOBRE 2005

Monsieur Le Président,

En Juin lors de la DM1, nous avons abordé la réforme de la législation concernant les personnes en situation de handicap.
A ce jour, nous déplorons, Monsieur Le Président, Monsieur Le Préfet, que les 80 décrets d'une loi promulguée le 11 février 2005 ne soient encore pas publiés…. Alors que le texte sera applicable au 1er janvier 2006. Nous n'osons imaginé vu l'importance de cette réforme, qu'il puisse s'agir encore, d'un effet d'annonce…. car aujourd'hui que pouvons nous dire aux personnes en situation de handicap qui ont cru naïvement leur Ministre de tutelle parlant d'une augmentation de l'AAH à hauteur de 80% du SMIC net ?
Que pouvons-nous dire aux parents qui attendent une solution pour leurs enfants car il ne suffit pas d'ouvrir les portes des écoles, aux enfants souffrant d'un handicap, il faut des professionnels formés au handicap, des établissements accessibles, et suffisamment de personnels d'accompagnement formés.
Que pouvons-nous dire aux associations qui attendent le schéma départemental ?

Si nous prenons acte M. le Président dans votre rapport 126 de la nomination du Directeur de la Maison départementale des personnes en situation de handicap, de la création de 10 emplois temporaires pour faire face au transfert de la gestion COTOREP, nous déplorons une nouvelle fois l'absence de convocation de la 8ème pour réfléchir ensemble, en amont, à la politique départementale vers les personnes concernées comme nous l'avons déjà demandé.

En matière de logements sociaux, si nous pouvons qu'être satisfaits des avancées dans notre département, nous sommes étonnés, M. le Président, que notre 8ème commission ne nous ait pas encore fait part du résultat de l'étude sur le logement que vous aviez fort justement initié lors de notre session de février 2005.

M.FLEURET-PAGNOUX

C.DOURTHE